

CHAPITRE 13

PARTIS POLITIQUES ET SYSTÈMES PARTISANS

Émilie VAN HAUTE et Nicolas SAUGER

INTRODUCTION(1)

Si l'on voulait trouver les origines des partis, c'est sans doute du côté de la monarchie parlementaire britannique qu'il faudrait les chercher. Cette observation en amène une autre : les partis sont largement indissociables de la *représentation* politique et de l'architecture des relations entre un collectif de mandants et un collectif de mandataires. C'est en cela que les partis ont été considérés historiquement non seulement comme consubstantiels à la démocratie moderne mais également comme un préalable à l'invention de celle-ci. C'est bien d'ailleurs ce qu'affirme Schattschneider, figure centrale aux États-Unis de l'étude des partis au milieu du XX^e siècle, dans sa citation célèbre, si on la lit de manière complète :

L'émergence des partis politiques constitue indubitablement l'une des caractéristiques distinctives des gouvernements modernes. Les partis ont joué le rôle central de faiseurs de gouvernements, et plus spécifiquement de gouvernements démocratiques. Il faut préciser clairement en préambule que cet ouvrage est dédié à la thèse selon laquelle les partis politiques ont rendu possible la démocratie et que la démocratie moderne n'est pas concevable sans les partis politiques. En réalité, l'état des partis politiques est le meilleur indicateur possible de la nature de tout régime. La distinction la plus importante en pensée politique moderne, celle distinguant démocratie et dictature, peut être appréhendée au mieux à travers les dynamiques partisans. Les partis ne sont dès lors pas uniquement des annexes des gouvernements modernes ; ils en constituent le cœur et y jouent un rôle déterminant et créatif. (Schattschneider, 1942 : 1 ; passage en italique souligné par les auteurs) (2).

Cette analyse de Schattschneider a largement justifié de considérer le parti politique comme un objet central de la science politique. L'argument central de Schattschneider est que les partis sont indispensables au fonctionnement de la démocratie, ou du moins, faudrait-il le préciser,

- (1) Ce chapitre est une version remaniée et nettement étoffée de van Haute et Sauger (2017).
- (2) Toutes les traductions de citations directes sont des traductions libres des auteurs.

aux formes contemporaines de la démocratie représentative. L'idée est en effet que les partis remplissent un certain nombre de fonctions indispensables au fonctionnement de la démocratie (Sartori, 2005).

En effet, les partis politiques sont omniprésents et organisent la compétition et l'exercice du pouvoir. Les partis sont également les clés de lecture indispensables, tant pour le citoyen que pour le politiste, des dynamiques politiques dans une perspective comparative. Ils ont été à l'origine de distinctions structurantes pour les typologies de régimes et restent omniprésents dans les commentaires sur l'actualité. Plus encore, les partis ont été le point d'ancrage des démocraties électorales et de l'étude du comportement électoral à travers le concept d'identification partisane qui montre que les partis n'ont pas été seulement un instrument de choix mais également les vecteurs d'identifications individuelles durables à des collectifs sociaux (Campbell *et al.*, 1960).

Les partis ont pourtant été autant discutés qu'ils ont été jugés indispensables. Que leur a-t-on reproché ? Fondamentalement, d'être le ferment de la désunion de la nation et la source de la corruption de la politique (Scarrow, 2002). Les partis incarneraient de fait le signe de la division ; souvent qualifiés historiquement de factions, les partis ont été ceux qui ont le plus donné à voir la divergence des intérêts entre groupes sociaux et la diversité des opinions (Scarrow, 2006). De manière plus contemporaine, une troisième critique s'est ajoutée aux précédentes, celle de l'affaiblissement progressif jusqu'à l'hypothèse d'un épuisement des partis politiques dans leur capacité à structurer le champ politique. La fluidité des paysages politiques modernes, l'irruption incessante de nouveaux acteurs mettant la critique des partis au cœur de leur offre programmatique, la capacité des leaders politiques à toujours plus personnaliser leur positionnement et leur style politique conduisant tant à une critique normative de la forme qu'à un doute sur la capacité des partis à assurer leur propre survie dans le monde contemporain scellant de ce fait le « déclin des partis » (par exemple Reiter, 1989).

Objets discutés et disputés, les partis politiques ont offert une vaste littérature depuis deux siècles au moins (Burke, 1889 ; Scarrow, 2006). Si l'on met de côté les questions d'idéologie politique, les partis ont néanmoins été abordés de deux angles différents : atomique et systémique. D'un point de vue interne, on s'est intéressé notamment à ce qui distingue un parti d'autres formes d'organisations à caractère politique, aux origines et à l'émergence des partis, mais aussi à l'organisation des partis politiques et aux fonctions qu'ils pouvaient avoir dans la compétition politique, autant de champs développés dans la littérature et que nous discuterons dans une première série de points (1 à 6). Nous verrons

ensuite comment les partis ont été également interrogés d'un point de vue plus systématique autour du concept de système de partis et de leur classification, une des questions récurrentes demeurant celle du nombre des partis présents dans un pays et de l'explication de ce nombre (7 à 9).

Dans les deux cas, nous présenterons les travaux de référence mais aussi les nouvelles pistes de recherche permettant de mieux comprendre les partis et systèmes partisans, d'en analyser les ressorts et les effets. En effet, longtemps non empirique et descriptive ou classificatoire, la littérature sur les partis politiques s'est petit à petit affranchie des grands exercices de construction d'idéaux-typiques ou des études de cas. D'une part, de nouvelles bases de données comparées de grande ampleur permettent de faire le pont avec d'autres sous-disciplines de la science politique, que ce soient les études électorales, l'analyse comparée des institutions, ou de la participation politique. D'autre part, la mobilisation de méthodes de collecte et d'analyse des données jusqu'ici peu appliquées à l'étude des partis, telles l'analyse sociale de réseaux ou l'observation ethnographique, permet au champ de se diversifier et de s'autonomiser tout en produisant des analyses davantage ancrées dans la réalité de terrain.

1. – QU'EST-CE QU'UN PARTI POLITIQUE ?

Il peut sembler à première vue aisé de définir ce qu'est un parti politique. Pourtant, le concept recouvre des réalités multiples et diverses. On retrouve des partis politiques de tout âge, adoptant une forme organisationnelle plus ou moins souple ou rigide, une idéologie claire et marquée ou aux contours plus flous. Il est dès lors moins aisé qu'il n'y paraît à première vue d'identifier ce qui caractérise l'essence d'un parti politique et le différencie d'autres formes d'organisations à vocation politique, tels les mouvements sociaux, factions, clubs politiques, *lobbies* ou groupes d'intérêt. La tâche est d'autant moins aisée que certains partis politiques refusent l'étiquette de « parti » (par exemple, le *Movimento 5 Stelle* en Italie), ou que des mouvements se revendiquent en tant que partis (par exemple le *Tea Party* aux États-Unis). Les définitions du concept sont nombreuses et s'articulent souvent autour d'un critère ou d'une caractéristique particulière des partis politiques : intérêts, objectifs, rapport à la compétition électorale et l'exercice du pouvoir, organisation, ou encore projet politique.

Pour Weber, les partis politiques peuvent ainsi être définis comme « des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre

des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensemble » (1971 : 292). Cette définition souligne le caractère instrumental des partis pour les partisans. D'autres auteurs insistent pour leur part sur les objectifs électoraux ou d'exercice du pouvoir des partis. Sartori définit le parti comme « tout groupement politique identifié par une étiquette officielle, qui présente des candidats aux élections, et qui est capable de faire élire ces candidats (par des élections libres ou non libres) pour des mandats politiques » (2011 [1976]), alors que pour Neumann « [...] on peut définir le terme "parti politique" comme l'organisation structurée des agents politiques actifs dans une société, ceux qui visent le contrôle du pouvoir gouvernemental et qui entrent en compétition pour le soutien populaire avec d'autres groupes défendant des points de vue différents » (1956 : 396). Adoptant une perspective plus organisationnelle, LaPalombara et Weiner (1966) identifient pour leur part quatre critères essentiels pour distinguer les partis d'autres formes organisationnelles : (1) durabilité (continuité dans l'organisation, caractère durable et dépersonnalisation), (2) caractère complet de l'organisation (organisation visible et permanente au niveau local en lien avec le niveau national), (3) pouvoir (volonté de conquérir puis de conserver le pouvoir), (4) soutien populaire (souci d'organisation pour gagner des partisans, adaptation du parti afin d'obtenir un soutien populaire maximal).

D'une certaine manière, Seiler (1993) opère la synthèse de ces différentes perspectives. Selon sa définition, les partis politiques sont des « organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisés, afin d'accéder, seuls ou en coalition, à l'exercice des fonctions de gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiées par une conception particulière de l'intérêt général ».

2. – POURQUOI DES PARTIS POLITIQUES ?

Si la démocratie représentative est aujourd'hui envisagée comme indissociable des partis politiques, la structuration de la vie politique autour des partis n'a pas toujours été une évidence. À l'origine, les démocraties naissantes ont souvent posé des freins légaux à l'émergence d'organisations politiques, via l'interdiction de groupes organisés ou de réunions à caractère politique. En outre, les partis politiques ont longtemps été associés à une image négative, à l'idée de faction, étant considérés comme des groupements poursuivant des objectifs privés au détriment du bien collectif, comme sources de divisions de l'unité nationale (comme en témoigne le terme même de parti dont la racine est *partir*, diviser). Parce

qu'ils rassemblaient ces divergences en grands groupes, leur donnaient corps et visibilité, les partis ont été ceux qui entraînent le plus en conflit avec la vision de nations homogènes, unies, et définies avant tout par un intérêt commun. De la même manière, on a reproché aux partis tant de trahir les valeurs mêmes de la démocratie dans leur fonctionnement interne que d'institutionnaliser des organisations vivant dès lors plus pour la sauvegarde de leurs propres intérêts que pour défendre ceux qu'ils représentaient. On le voit, ces critiques sont largement celles de la représentation politique et du libéralisme qui la sous-tend. Scarrow (2002) a compilé les écrits classiques sur les partis politiques aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ces écrits illustrent la méfiance et la critique systématique des élites politiques et des penseurs à l'égard de toute forme d'organisation politique ou partisane :

Louis Antoine de Saint-Just (France, 1767-1794)

« Ces partis divers ressemblent à plusieurs orages dans le même horizon, qui se heurtent et qui mêlent leurs éclairs et leurs coups pour frapper le peuple. [...] Tout parti est donc criminel, parce qu'il est un isolement du peuple et des sociétés populaires, et une indépendance du gouvernement... »

Georges Washington (Farewell Address, 1796)

« [L'esprit du parti] agite la Communauté avec des ombrages non fondés et de fausses alarmes, attise l'animosité d'un parti contre l'autre, suscite l'émeute occasionnelle et l'insurrection. Il ouvre la porte à l'influence étrangère et à la corruption, qui trouvent un accès facilité au gouvernement à travers les canaux des passions partisanses ».

Malgré ces freins, les partis politiques ont émergé et se sont imposés comme les acteurs centraux des démocraties représentatives. On pourrait dès lors s'interroger sur les facteurs à l'origine de cette émergence : pourquoi les démocraties ont-elles généré des partis politiques, et pourquoi ces partis politiques en particulier en fonction des contextes nationaux ? Plusieurs explications ont été développées.

La première met l'accent sur le rôle des institutions, et du parlement en particulier. La parlementarisation des démocraties s'est en effet accompagnée d'une structuration de la vie parlementaire autour des partis politiques. Ainsi, si le Congrès américain était initialement composé de députés sans affiliation politique, les débats parlementaires ont fait émerger des groupes au sein du Congrès en fonction des positionnements sur les enjeux centraux de l'époque (rôle du gouvernement dans la nouvelle fédération, rapport à l'ancien pouvoir colonisateur), opposant systématiquement deux points de vue. Les partis d'origine parlementaire sont alors des machines au service des députés et de leur réélection.

Cependant, tous les partis n'ont pas émergé au sein de parlements (Duverger, 1951). Certains détiennent une origine extra-parlementaire et

tiennent leur émergence d'un ancrage dans un mouvement social autour d'un enjeu saillant tel l'extension du suffrage ou la défense du droit des ouvriers dans les démocraties à suffrage censitaire faisant face à une forte industrialisation. Cette seconde explication met l'accent sur les facteurs sociétaux favorisant l'émergence des partis.

D'autres auteurs affirment que les approches institutionnaliste et sociologique passent à côté d'une véritable explication de l'émergence des partis. La parlementarisation et le contexte social peuvent constituer des conditions favorables au développement des partis. Mais ces explications laissent de côté les acteurs politiques et leur poids dans la décision ou non de créer un parti politique. Dans son ouvrage *Why Parties*, Aldrich (1995) avance que les partis politiques sont créés par des acteurs rationnels, qui se lancent dans l'aventure partisane si et seulement si celle-ci leur permet de maximiser leur chance d'atteindre leur objectif (gagner les élections). Le contexte (la composition de l'électorat, les institutions, et le contexte social) influence la manière dont les acteurs vont opérer cette évaluation : y a-t-il des intérêts communs à agréger ? Et les partis représentent-ils la manière la plus efficace d'atteindre les objectifs dans le contexte donné ?

Kalyvas (1996) propose un raisonnement similaire dans son analyse de la naissance de la démocratie chrétienne. Il souligne qu'il existe des objections stratégiques et idéologiques à la création de partis démocrates chrétiens. D'un point de vue stratégique, le risque est de braquer l'électorat conservateur alors que catholiques et conservateurs partagent des intérêts communs, avec le risque d'unir les non-catholiques en réaction. D'un point de vue idéologique, la création d'un parti politique signifie l'acceptation de la démocratie et l'acceptation qu'il existe des divergences d'intérêts au sein de la communauté. Ces positions sont peu compatibles avec la position de l'Église au milieu du XIX^e siècle et à la conception catholique de la communauté indivisible. Dès lors, comment peut-on expliquer que, dans certains contextes nationaux, un parti démocrate-chrétien ait émergé ? Pour Kalyvas, l'explication passe par une analyse des conditions favorables à une telle émergence : une opposition anticléricale féroce, une évolution des rapports de force au sein de la mouvance catholique en faveur de la démocratie chrétienne au détriment de la mouvance catholique réactionnaire et une structuration sociale de la mouvance catholique forte qui précède la structuration politique et sur laquelle cette dernière repose. Il s'agit d'un choix délibéré des acteurs dans un contexte spécifique.

Enfin, une dernière approche explique l'émergence des partis par les fonctions que ces derniers exercent au sein des systèmes politiques des démocraties représentatives. Cette perspective est développée dans la section suivante.

3. – À QUOI SERVENT LES PARTIS POLITIQUES ?

Qu'il s'agisse de la sélection des candidats, de la rédaction des programmes ou, plus conceptuellement, dans le principe de mise en œuvre du principe de responsabilité politique des gouvernants, les partis constituent le moyen indispensable pour rendre intelligible une série de processus sinon trop complexes pour permettre mobilisation, participation et inclusion d'une large partie de la population. Les partis sont également l'instrument de la gestion des relations entre élites elles-mêmes, en formant des groupes parlementaires ou en structurant l'expression des ambitions politiques. En somme, les partis sont bien considérés comme indispensables au fonctionnement de la représentation politique et de la démocratie par une simplification drastique du jeu, en diminuant le nombre des acteurs autonomes, tout en préservant au moins *a minima* le pluralisme.

Plusieurs auteurs ont opéré des classifications des fonctions exercées par les partis, sans qu'un consensus émerge réellement sur une catégorisation commune (Wright 1971 ; Sartori, 2011 [1976] ; Panebianco, 1988 [1982] ; Lawson, Merkl, 2014). Tout au plus s'accorde-t-on sur trois grandes catégories de fonctions identifiées par V.O. Key (1964) : les fonctions exercées en rapport avec l'électorat, en tant qu'organisation, ou dans le cadre de la participation gouvernementale.

En rapport avec l'électorat, les partis sont considérés comme simplifiant et structurant les choix électoraux (agrégation des intérêts), servant de canaux de communication, éduquant les citoyens, participant à leur socialisation et leur intégration au sein du système politique (intégration), générant des symboles d'identification et de loyauté, organisant les campagnes électorales. Les partis sont également considérés comme canaux de participation politique (participation/mobilisation).

En tant qu'organisations, les partis recrutent, forment et sélectionnent les leaders et les candidats (recrutement du personnel politique), et développent des programmes politiques (fonction programmatique).

Dans leurs rapports avec le gouvernement, les partis remplissent aussi certaines fonctions, telles que d'organiser le gouvernement et de créer des majorités (fonction de gouvernement), l'opposition et le débat (fonction de médiation/expression), mettre en œuvre des objectifs politiques, assurer la responsabilité pour les actions gouvernementales, contrôler l'administration gouvernementale, entretenir la stabilité gouvernementale, structurer les divisions parlementaires et organiser la représentation (fonction de gouvernement, coordination et décision politique).

Les tenants du modèle participatif de démocratie insistent sur les fonctions de participation et de socialisation des partis. En s'adressant à des

groupes spécifiques (catégories socio-professionnelles, confessionnelles, jeunes, femmes, personnes d'origine étrangère, etc.) les partis peuvent ainsi corriger l'effet des ressources individuelles comme déterminants de la participation. Les tenants de la vision libérale élitiste de la démocratie soulignent l'importance des fonctions de gouvernement, telles que la représentation, le recrutement et la formation du personnel politique. Enfin, les tenants de la démocratie délibérative mettent l'accent sur la fonction d'agrégation des intérêts.

En mettant l'accent sur le rôle joué par les partis dans le bon fonctionnement de la démocratie, cette perspective comporte le risque de positionnement normatif ou prescriptif, mais aussi de se concentrer sur la stabilité et l'équilibre plutôt que sur le conflit ou le changement, à l'exception de Merkl ou Lavau (1969) qui insistent sur le rôle parfois subversif ou tribunitien de certains partis. Pourtant, les partis sont des organisations capables d'adaptation et de changement (Gauja, 2016), comme les classifications des partis le démontrent.

4. – COMMENT CLASSER LES PARTIS POLITIQUES ?

Tout comme il existe une multitude de définitions des partis politiques mettant chacune l'accent sur une caractéristique spécifique des partis, il existe de nombreuses classifications ou typologies des partis, articulées autour de critères distincts : origines, objectifs, place dans la compétition, cycle de vie, idéologie, ou organisation. Ces classifications sont par nature comparatives, mais ont essentiellement été développées dans un contexte européen ou américain. Leur capacité à s'appliquer à d'autres contextes doit dès lors être questionnée. Ces typologies proposent en outre des idéaux-types abstraits, un élément à garder à l'esprit lors de leur mobilisation dans le cadre d'une analyse empirique.

La classification sur base de l'origine des partis reprend la distinction entre origine parlementaire et extra-parlementaire exposée ci-dessus. Cette approche rejoint une des classifications dominantes des partis politiques reposant sur le critère historico-idéologique. Allant au-delà de l'opposition gauche-droite classique, Lipset et Rokkan (2008 [1967]) envisagent les partis politiques comme les médiateurs de divisions structurelles de la société, appelées clivages. Cette approche systémique, historique, et structuro-fonctionnaliste considère l'émergence des partis politiques en Europe de l'Ouest à partir de deux révolutions (industrielle et nationale, à l'origine de la structuration des États-nations), donnant lieu à quatre clivages potentiels (Église-État et Centre-Périphérie pour la révolution nationale ; Travailleurs-Employeurs et Rural-Urbain pour la

révolution industrielle). Un clivage actif dans un pays donne naissance à un parti sur chaque versant du clivage, chaque parti médiatisant les intérêts de la population sur ce versant de la division sociétale. Cette classification identifie dès lors huit familles de partis potentielles (Tableau 1).

Tableau 1. Révolutions – Clivages – Familles de partis en Europe de l'Ouest

Révolution industrielle				Révolution nationale			
Clivage Possédants-Travailleurs		Clivage Rural-Urbain		Clivage Église-État		Clivage Centre-Périphérie	
Partis défenseurs du travail	Partis défenseurs du capital	Partis agrariens	Partis productivistes	Partis cléricaux	Partis anti-cléricaux	Partis autonomistes	Partis centralistes

Source : adapté de Lipset et Rokkan (2008 [1967]).

Dans cette perspective, la structure des clivages à l'œuvre dans un pays déterminerait les partis politiques présents au sein du système partisan national (*infra*). Cette approche est longtemps restée cantonnée au développement d'idéaux-types.

L'approche organisationnelle constitue la seconde perspective classique des typologies des partis, incarnée par des pionniers tels Bryce, Michels, Ostrogorski ou Duverger. Le développement de modèles s'est érigé au rang de discipline olympique, chaque chercheur ayant pour ambition d'imposer son label à un modèle organisationnel spécifique. À l'opposition classique entre partis de masse (3) et partis de cadre (4) de Duverger (1951) ou Neumann (1956) se sont ajoutés le parti *catch-all* (« attrape-tout ») (5) de Kirchheimer (1966) et des variantes de la métaphore du marché tels le *franchise party* (« parti franchise », Carty, 2004), le *business firm party* (« parti-firme », Hopkin, Paolucci, 1999) ou l'*entrepreneurial party* (« parti entrepreneurial », Krouwel, 2006), et enfin le parti cartel (Katz, Mair, 1995 ; Aucante, Dézé, 2008). Ces différents modèles s'intéressent à la manière dont les partis assurent le lien entre citoyens et État (Lawson, 1980 ; Lefèbvre, Sawicki, 2006). Ils distinguent les partis en fonction de

(3) Également appelés partis d'origine extraparlamentaire (Duverger, 1951), *parties of democratic integration* et *parties of principle* (Neumann, 1956).

(4) Aussi appelés *patronage and charismatic parties* (Weber, 1971), *parties of personage* (Neumann, 1956), *caucus parties* (Ostrogorski, 1979 [1903]), *partis d'origine parlementaire* (Duverger, 1951), *parties of individual representation* (Kirchheimer, 1966), *parties of notables* (Seiler, 1993), ou *élite parties* (von Beyme, 1985).

(5) Également appelés *professional-electoral parties* (Panbianco, 1988), *rational-efficient party*, *party machine* (Seiler, 1993).

l'unité de base (caucus, branche, cellule, milice chez Duverger), mais aussi de caractéristiques en termes de ressources, taille et composition de la base du parti (adhérents), du type de *leadership*, du niveau de professionnalisation, bureaucratisation et efficacité, de la structure territoriale plus ou moins centralisée, et des rapports de force entre ce qui a été appelé les trois « faces » des organisations partisans : le *party in central office* (« organisation centrale du parti »), le *party in public office* (« mandataires du parti »), et le *party on the ground* (« base du parti »). D'une certaine manière, cette classification prend en compte la manière dont les organisations partisans ont évolué à travers le temps, sans pour autant adopter une perspective déterministe en la matière (*infra*).

Illustrant un tournant disciplinaire en science politique, l'approche de choix rationnel a ensuite pris le dessus sur les perspectives historico-idéologiques et organisationnelles. Müller et Strom (1990) proposent ainsi une classification basée sur les objectifs poursuivis par les partis : *vote-* (« votes »), *office-* (« pouvoir »), ou *policy-seeking* (« politiques publiques »). Harmel et Janda (1994) ajoutent l'objectif de maximisation de la démocratie interne à l'organisation. Ils avancent que selon les contextes institutionnels et leur forme organisationnelle, les partis politiques vont avoir tendance à poursuivre un objectif plutôt qu'un autre, mais aussi que le type d'objectif poursuivi par un parti joue sur ses chances de survie et d'institutionnalisation.

Faisant suite au dégel des systèmes partisans et à l'émergence de nouveaux partis en Europe de l'Ouest, de nouvelles classifications ont émergé, qui distinguent les partis en fonction de leur situation dans un cycle de vie. Ainsi, Pedersen (1982) évoque quatre seuils dans le développement d'un parti politique : le seuil de déclaration (création du parti et intention de participer aux élections), d'autorisation (prérequis légaux pour participer aux élections), de représentation (obtention de sièges au sein du parlement) et pertinence (acteur avec lequel les autres partis politiques du système doivent compter). Toujours en lien avec le cycle de vie, d'autres auteurs proposent des classifications de degré de nouveauté d'un parti politique, la nouveauté se considérant sur plusieurs critères. Cette question de la nouveauté est complexe, en particulier dans les systèmes partisans fluides : est-ce qu'un changement de nom signifie nouveau parti ? Comment considérer les scissions et fusions, et les partis *successeurs* d'autres partis ? De manière plus radicale, Barnea et Rahat (2011) proposent une classification dichotomique opposant nouveaux partis aux autres partis. Selon ces auteurs, les vrais nouveaux partis sont rares et un parti n'est jamais nouveau sauf s'il se présente sous un nouveau label et que pas plus de la moitié de ses têtes de listes ne proviennent d'un seul et même ancien parti.

Enfin, de nombreuses autres classifications ou labellisations des partis reposent sur la place qu'ils occupent dans le système partisan national. Certains opposent partis *mainstream* aux *petits* partis ou aux partis mineurs, niche, ou aux *third parties* (dans le contexte américain). Certains labels font explicitement référence à la position stratégique occupée par un parti : on parle alors de parti pivot ou de parti dominant.

5. – COMPRENDRE LES CHANGEMENTS PARTISANS

Les partis sont des organisations complexes, et à ce titre tendent à être relativement stables et difficiles à réformer, en particulier lorsqu'ils sont fortement institutionnalisés (Panebianco, 1988 [1982]). Ainsi, Ignazi souligne que « [l]e moule de leur origine est si fort que les partis éprouvent des difficultés à se concevoir différemment » (2018 : 3). Harmel et Janda partagent cette vision : « toute décision de changer la structure organisationnelle d'un parti [...] fait face à un mur de résistance caractéristique de toute organisation large » (1994 : 261).

Dès lors, le changement partisan n'intervient que rarement. Harmel et Janda conçoivent le changement partisan comme « toute variation, altération ou modification de la manière dont les partis sont organisés, des ressources humaines et matérielles sur lesquelles ils peuvent s'appuyer, ce qu'ils défendent, et ce qu'ils font » (1994 : 275).

Dans la littérature, deux visions du changement partisan s'affrontent. La première comprend le changement partisan comme un processus graduel d'adaptation lente, comme la conséquence non intentionnelle d'évolutions *naturelles* dans le cycle de vie des partis (Katz, Mair, 1995). La seconde envisage le changement partisan comme un événement abrupt et discontinu, résultant de choix intentionnels et conscients des acteurs (Panebianco, 1988 [1982] ; Harmel, Janda, 1994).

Dans leur article phare sur les modèles organisationnels des partis, Katz et Mair (1995) expliquent le passage progressif d'un modèle de parti à l'autre (parti de cadres, parti de masse, parti *catch-all*, et parti cartel) par un processus dialectique d'adaptation des partis au contexte externe. Leur argument est que les transformations sociétales (extension du suffrage et transformation des modes de communication) génèreraient une évolution des relations entre État, partis et citoyens et des modèles de démocratie (Tableau 2). À leur tour, ces transformations amèneraient au développement de nouvelles formes organisationnelles qui viendraient bousculer les modèles existants. Par exemple, l'extension du suffrage à la fin du XIX^e siècle serait concomitante à l'apparition du modèle du parti de masse, reposant sur la mobilisation sociale large. Dans ce modèle, le parti fait partie

intégrante de la société civile, qu'il mobilise et représente vis-à-vis de l'État. Dans une perspective dialectique, les auteurs avancent que le développement du modèle de parti de masse a constitué le moteur de l'adaptation des partis de cadres vers le modèle de partis *catch-all*. Aujourd'hui, avec la professionnalisation de la politique et l'avènement des subsides étatiques rendant le poids des cotisations des adhérents marginal pour les partis politiques, ces derniers seraient caractérisés par une intégration à l'État et une déconnexion à la société civile. Dans cette perspective, le changement partisan est conçu comme progressif et graduel. Bien que les auteurs se défendent de tout déterminisme, leur argument n'est pas sans évoquer une certaine forme d'évolutionnisme appliqué aux partis politiques.

S'inspirant des théories des organisations, Harmel et Janda (1994) identifient deux conditions nécessaires au changement partisan : une bonne raison (facteur externe) et une coalition de soutien au changement (facteur interne).

Parmi les facteurs externes, les auteurs listent notamment les réformes institutionnelles (réformes de la Constitution, des lois électorales, ou des lois de financement des partis), des événements sociétaux majeurs (par exemple : chute du mur de Berlin), ou l'apparition de nouveaux compétiteurs au sein du système partisan. Ignazi (2018), Gauja (2017) ou Cross et Pilet (2015) évoquent également le rôle de l'opinion publique comme facteur de changement : les défaites électorales, la perte de légitimité, ou la mobilisation de l'opinion publique suite à une crise touchant un ou plusieurs partis, peut constituer un déclencheur de réformes. Harmel et Janda (1994) arguent que certains chocs externes toucheront davantage certains partis, en fonction de leur objectif premier : les défaites électorales et mobilisations de l'opinion publique toucheront en particulier les partis *vote-seeking* ; les événements sociétaux externes, les partis *policy-seeking* ; les réformes institutionnelles, les partis cherchant à maximiser la démocratie interne. Dans cette perspective, les stimuli externes ne génèrent pas automatiquement de transformations organisationnelles. Ces stimulus doivent être perçus par les acteurs pour qu'une réforme ait lieu (Deschouwer, 1992 ; Gauja, 2017).

Tableau 2. Modèles de partis et caractéristiques

Caractéristiques	Parti de cadres	Parti de masse	Parti <i>catch-all</i>	Parti cartel
Période	XIX ^e siècle	1880-1960	1945-	1970-
Degré d'inclusion socio-politique	Suffrage censitaire	Suffrage universel progressif	Suffrage universel	Suffrage universel

Niveau de distribution des ressources politiques	Très restreint	Relativement restreint	Peu restreint	Relativement diffus
Objectifs principaux de la politique	Distribution des privilèges	Transformation sociale	Amélioration du bien-être	Politique comme profession
Base de la compétition partisane	Statut	Représentation	Efficacité des politiques	Management et efficacité
Compétition politique	Maîtrisée	Mobilisation	Compétition	Contrainte
Nature du travail (de campagne) du parti	Non existant	Intensif en ressources humaines	Ressources humaines et matérielles	Ressources matérielles
Source principale de ressources pour le parti	Contacts personnels	Contributions des membres	Contributions diverses	Subsides de l'État
Relations entre membres et élites du parti	Pas de distinction entre membres et élites	<i>Bottom-up</i> ; élites responsables devant les membres	<i>Top-down</i> ; plébiscite	Stratarchie et autonomie mutuelle
Adhésion	Limitée et élitiste	Large et homogène ; recrutement actif ; adhésion identitaire ; accent mis sur droits et obligations	Ouverte et hétérogène ; encouragée ; accent sur les droits ; peu liée à l'identité	Floue et atomisée ; utile pour la légitimité ; peu d'emphasis sur les droits ou obligations
Canaux de communication	Réseaux interpersonnels	Canaux du parti	Accès à des canaux non partisans	Accès à des canaux étatiques
Position du parti vis-à-vis de la société civile et de l'État	Frontières floues	Parti appartient à la société civile qu'il représente vis-à-vis de l'État	Parti comme courroie de transmission entre société civile et état	Parti comme agent de l'État
Style de représentation	Trustee	Délégué	Entrepreneur	Agent de l'État

Source : tableau tiré de Katz et Mair (1995 : 18). Traduction et adaptation libre des auteurs.

Parmi les facteurs internes pouvant déclencher des réformes organisationnelles, Harmel et Janda (1994) pointent le changement de leader. En effet, les nouveaux leaders pourraient initier de telles réformes pour des raisons personnelles (marquer le parti de leur empreinte), ou politiques (mettre en œuvre des propositions ayant mené à leur sélection). De même, un changement de faction dominante au sein du parti peut être un déclencheur de réformes (Ignazi, 2018).

Cette vision s'ancre dans le néo-institutionnalisme de choix rationnel, dans laquelle les réformes organisationnelles sont le fruit de décisions rationnelles de la part des acteurs, qui évalueraient les coûts et bénéfices de toute réforme sur base des objectifs poursuivis par le parti ou leur faction en particulier. Cette évaluation est fonction du contexte dans lesquels les partis évoluent (rationalité limitée).

6. – QUI SE CACHE DERRIÈRE LE PARTI ?

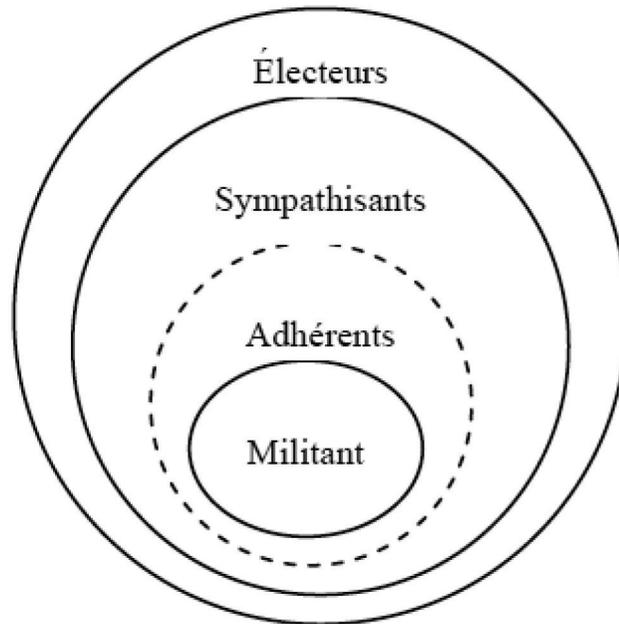
Les partis ont été longtemps assimilés à des acteurs, personnifiés et réifiés en êtres pensants et stratégiques (Offerlé, 2012). Si cette critique peut être adressée à la plupart des champs s'intéressant aux organisations, elle permet néanmoins également d'insister sur l'hétérogénéité interne des partis et les tensions qui les traversent. Dépassant la conception unitaire du parti, ce dernier est considéré comme un système partisan miniature (Eldersveld, 1964) caractérisé par des sous-groupes en compétition. Deux visions complémentaires sont présentées dans la littérature.

La première vision, dominante et issue des modèles organisationnels des partis évoqués plus haut, oppose trois « faces » au sein des partis : le *party in central office* (« organisation centrale du parti »), qui comprend les responsables et permanents du parti, c'est-à-dire les personnes détenant une fonction au sein de l'organisation ; le *party in public office* (« mandataires du parti »), qui comprend l'ensemble des personnes détenant un mandat électif ou exécutif au nom du parti aux différents niveaux de pouvoir (ministres, parlementaires, etc.) ; et le *party on the ground* (« base du parti »), qui comprend les personnes affiliées au parti mais ne détenant pas de mandats ou fonction spécifique.

La seconde vision, davantage influencée par la littérature sur la participation politique, nuance la notion de *party on the ground*. Duverger (1951) distinguait plusieurs cercles concentriques correspondant à de degrés divers d'affiliation et de lien au parti : électeurs ; sympathisants, adhérents et militants (Figure 1). Les sympathisants

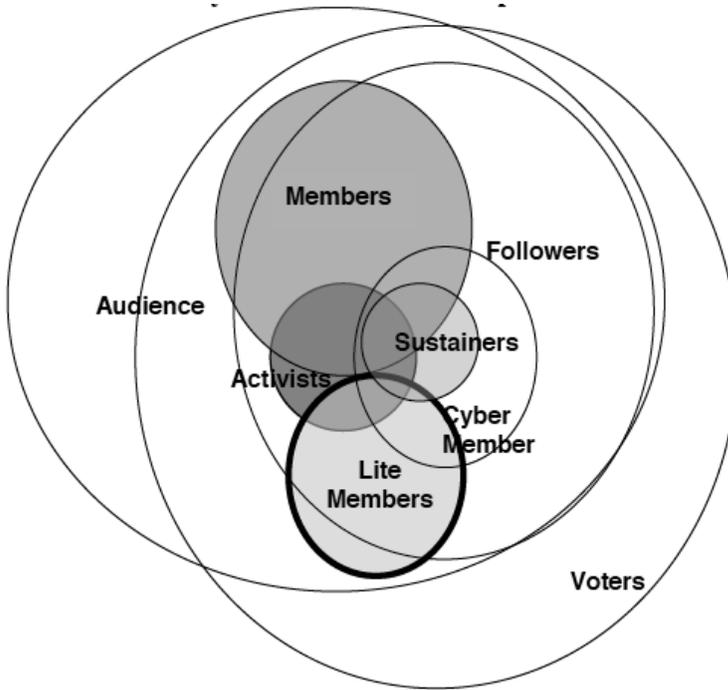
développeraient un lien plus fort avec le parti que les électeurs, sans pour autant passer le cap de l'adhésion formelle. Duverger a recours à la métaphore pour les définir : « le sympathisant ressemble à l'adhérent comme le concubinage au mariage » (1951 : 166). Il reconnaît cependant que la distinction n'est pas simple dans son application. Cette représentation tend à souligner les variations d'intensité du lien au parti et de la participation partisane, et implique qu'à chaque accroissement d'intensité, le *pool* de participants se rétrécit. Cependant, cette perspective masque les différences de nature entre catégories (van Haute, 2011). En outre, les partis ont développé des modes d'affiliation diversifiés qui viennent brouiller les frontières classiques de l'adhésion (en ligne et hors ligne, affiliation *light*, etc., et renforcer les distinctions fonctionnelles (Kölln, 2015 ; Gauja, Jackson, 2016 ; Faucher, Boy, 2018). Scarrow (2014) propose dès lors un modèle adapté, plus fluide et *multi-speed* de l'affiliation partisane (Figure 2), davantage basé sur le lien comportemental au parti (fonctions ou activités) que sur le lien purement organisationnel.

Figure 1. Formes d'affiliation partisane – Modèle de Duverger



Source : van Haute, 2011 : 43.

Figure 2. Formes d'affiliation partisane – Modèle de Scarrow



Source : Scarrow, 2014.

Sur la question des rapports entre ces strates, deux théories centrales sont développées dans la littérature.

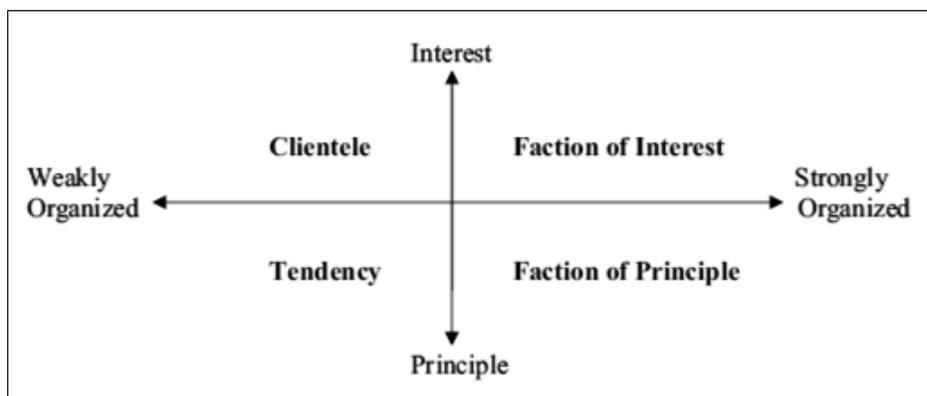
La première hypothèse a été labellisée par la loi de disproportion croissante (*law of increasing disproportion*) de Putnam (1976), ou loi de l'entonnoir largement confirmée sur le plan empirique, qui postule une distribution des caractéristiques sociologiques de plus en plus inégale entre strates de participation. Pour Putnam, cette loi s'applique à tout système politique, et notamment dans le microcosme que constituent les partis politiques (van Haute, Gauja, 2015).

La seconde est plus connue sous le nom de « loi de disparité curvilinéaire » (*law of curvilinear disparity*) de May (1973). Cette loi postule que, selon la strate d'appartenance (*sub-leaders*, *non-leaders* et *top-leaders*), les individus adoptent des attitudes politiques différentes, plus ou moins radicales. L'idée d'une radicalité idéologique variable selon la strate d'appartenance avait déjà été avancée par Ostrogorski : « Il est un fait presque général que le caucus est plus radical que la base du parti, et même que les parlementaires qui doit pourtant se soumettre à ses demandes » (1964 :

305). May relie ces différences de position aux objectifs spécifiques de chaque strate. Ainsi, les *top-leaders*, cherchant à maximiser leur score électoral, tendraient à adopter des positions plus proches de celle de l'électeur médian (*non-leaders*). À l'inverse, les *sub-leaders* seraient animés par des objectifs de *policy-seeking* et adopteraient des positions plus radicales. Si l'on suit ce raisonnement, cela signifie qu'un parti ne pourrait poursuivre des stratégies électoralistes que si les élites contrôlent les strates intermédiaires. Si les strates intermédiaires détiennent une influence importante sur la définition du programme du parti, ce dernier devrait prendre une teinte plus idéologique qu'électoraliste. Cette loi a connu un certain succès de par la simplicité de ses fondements, donnant lieu à de nombreux tests empiriques peu concluants (voy. synthèse dans van Haute, 2011 : 57). Cependant, son succès a également généré de nombreuses critiques (Kitschelt, 1989 ; Norris, 1995).

Cette vision des partis comme champ de compétition et de concurrence interne entre plusieurs sous-groupes a permis de mettre en valeur des collectifs internes plus ou moins structurés suivant les partis et qui sont généralement désignés sous le terme de faction : « toute combinaison intrapartisane, clique, ou groupe dont les membres partagent une identité et un but communs et sont organisés collectivement – en tant que bloc distinct au sein du parti – afin d'atteindre leur objectif » (Zariski, 1960 : 33). Cette définition met l'accent sur le caractère organisé et sur les motivations portées par ces groupes, ce qui a amené Bettcher (2005) à proposer une typologie des groupes intrapartisans sur base de ces deux dimensions, auxquelles Panebianco (1988 [1982]) ajoute la dimension géographique.

Figure 3. Typologie des groupes intrapartisans de Bettcher



Source : Bettcher, 2005 : 342.

Ces factions représentent des partitionnements internes aux partis dont les formes organisationnelles sont très variées d'un parti à l'autre (Boucek, 2009). L'institutionnalisation de ces factions varie beaucoup, certains partis reconnaissant même l'existence de regroupements internes y compris dans leurs statuts et dans la distribution de ressources. Le cas de l'UDF, en France, dans les années 1980 et 1990, a été particulièrement emblématique de ce factionnalisme poussé. Le parti, issu du rapprochement de trois partis lui préexistant, n'avait jamais réussi à véritablement intégrer les anciennes organisations en une seule, préférant ajouter de nouvelles instances de gouvernance collective (Hanley, 1999 ; Sauger, 2003). Le factionnalisme est souvent vu comme une source de *dysfonctionnement* des partis, conduisant à faire prévaloir les enjeux internes dans les grands débats. Porteuses de ressources et de liens établis de coopération, ces factions peuvent en effet régulièrement exercer un chantage à l'*autonomisation*, jusqu'à parfois la mettre en œuvre dans les faits, sous forme de départs individuels ou collectifs (*party switching*, Mershon, 2014), voire même de scission (Mair, 1990). Pourtant, ces groupes jouent un rôle fondamental de représentation de tendances et de développement des positionnements idéologiques des partis (Carey, 2009 ; Farrell *et al.*, 2015), et constituent des agents de changement (DiSalvo, 2012).

Les divisions internes des partis vont être souvent matérialisées et données à voir dans des occasions spécifiques, les votes publics dans les assemblées et les décisions internes aux partis (sélection des leaders, adoption du programme, etc.) (pour une revue plus détaillée de cette littérature, voy. Close, 2017). Les études de la cohésion parlementaire sont anciennes, et ont été largement développées aux États-Unis où les partis ont été traditionnellement vus comme moins disciplinés qu'en Europe. Il n'est pas rare en effet que des fractions importantes des Républicains ou des Démocrates votent en désaccord avec la majorité de leur groupe, créant ainsi d'ailleurs la possibilité de positionner précisément les députés américains dans l'espace politique (Poole, Rosenthal, 1997 ; Poole, 2005). En Europe, à l'inverse, les indices de cohésion des partis comme l'indice de Rice (6) montrent systématiquement très peu de divergences individuelles des députés (Sauger, 2009). Mais la problématique a été largement renouvelée sur le continent par l'intérêt porté au Parlement européen. La question a été dans ce cadre de montrer comment les clivages idéologiques ont pris le pas sur les clivages nationaux en fonction des logiques de vote individuelles des députés européens (Hix, Noury, 2016). L'étude de la cohésion partisane a permis de

(6) L'indice de Rice mesure le consensus ou le dissensus au sein d'un groupe. Si un choix doit être fait entre les options A et B par un groupe constitué de n soutiens, $RI = \frac{|n_A - n_B|}{n_A + n_B}$.

distinguer deux logiques (Ozbudun, 1970) : celle de la cohésion comme attitude, c'est-à-dire le degré d'accord idéologique des membres d'un même parti, mesuré à travers des entretiens ou enquêtes (Close, Núñez, 2017) et de la cohésion comme comportement (degré d'unité dans les votes en assemblée, mesuré via l'indice de Rice). Entre les deux, la discipline de parti, c'est-à-dire la mise en œuvre de procédures d'incitations et de contrôle du comportement des membres d'un parti pour qu'ils respectent la ligne collective décidée, et la loyauté individuelle, viennent s'immiscer. Cette distinction permet de concevoir la cohésion comme un processus (Hazan, 2003 ; Andeweg, Thomassen, 2011), que Close (2017) relie à la trilogie hirschmanienne : défection, prise de parole et loyauté.

Le degré de cohésion interne des partis n'est pas sans conséquences (voy. synthèse dans Close, 2017). Il affecte de manière directe les performances électorales d'un parti (Kam, 2009 ; Tavits, 2009), sa capacité à entrer au gouvernement (Bäck, 2008) et la durée de vie des gouvernements (Saalfeld, 2009). Il affecte également le comportement des partis au pouvoir et leur capacité de négociation (Giannetti, Benoît 2009 ; Pedersen, 2010), ou encore leur chance de survie.

La prise en compte de la diversité interne des partis a conduit également à développer des approches organisationnelles plus fines ainsi qu'une analyse des réseaux partisans (Sawicki, 1997). L'idée est ici de capter la structuration plus informelle des partis afin de comprendre quelle est la structure de coopération et de compétition interne aux partis. Il s'agit également de comprendre comment circulent et se transforment les ressources à l'intérieur des partis. Ces approches permettent non seulement de comprendre quelles sont les positions centrales au sein d'un parti mais aussi de cartographier les *marges* du parti. Les partis n'ont en effet pas de frontière étanche. C'est le plus clairement le cas aux États-Unis où la notion de membre du parti ne renvoie qu'à une réalité changeante et bien souvent intangible. Le modèle du parti de masses en Europe a au contraire été construit autour de l'idée d'une démarcation claire entre intérieur et extérieur du parti. C'est pourquoi ce type de parti proposait souvent non seulement les activités politiques traditionnelles mais était associé de fait à tout un écosystème prenant en charge la plupart des activités sociales et économiques des adhérents (du syndicat à l'organe de presse, de la coopérative d'achat au club sportif). Ce type d'approche a conduit à vouloir regarder *au plus près* comment s'organisent les échanges et l'insertion des partis avec leur environnement. Ces approches dites localisées mettent ainsi en lumière des configurations variables suivant les lieux et qui renseignent non seulement sur l'emprise du parti mais également sur la structuration interne de celui-ci.

La littérature contemporaine sur les partis politiques s'est particulièrement intéressée aux questions de recrutement et de sélection du personnel politique aux cours des dernières années, sous le coup notamment d'un renouveau de la critique de la représentativité des élites politiques mais aussi de la généralisation des *primaires*. Si, historiquement, la représentation des milieux populaires et notamment celle des ouvriers avait été au centre des préoccupations, le renouveau de l'intérêt pour ces questions est surtout venu de la question de la représentation des femmes en politique.

Le constat d'une sous-représentation des femmes parmi les élites politiques est un constat largement partagé dans les démocraties occidentales, même si cela est généralement plus vrai dans le sud que dans le nord de l'Europe et dans les pays ayant un scrutin de type majoritaire. Norris et Lovenduski (1993, 1995) ont notamment avancé un agenda de recherche pour comprendre si cette sous-représentation provenait d'un problème de recrutement (les femmes sont-elles sous-représentées parmi la base militante, moins encline à vouloir faire une carrière politique, et donc un ensemble plus restreint de candidats potentiels ?) ou de sélection (souffrent-elles de préjugés, explicites ou implicites, faisant qu'elles sont plus souvent éloignées que les hommes des positions de candidates ?). Cette distinction conceptuelle a été particulièrement importante pour comprendre en réalité comment les discriminations pouvaient intervenir à l'une et à l'autre de ces étapes dans la désignation des candidats. Ces recherches ont été depuis largement étendues aux questions de représentation d'autres minorités, mais elles ont été aussi l'occasion de montrer combien cette question est révélatrice du fonctionnement plus général des partis. La question de la sélection des candidats est ainsi devenue pratiquement un sous-champ autonome dans la littérature plus générale sur les partis politiques.

La sélection partisane des candidats, notamment dans le cadre d'élections nationales comme les élections à la chambre basse, s'ordonne suivant deux dimensions distinctes (Rahat, Hazan, 2001) : le niveau de cette sélection (centralisation ou décentralisation du processus) de même que l'inclusivité de cette sélection (cooptation par une élite en place ou ouverture plus large du sélectorat). Le croisement de ces critères permet d'établir une typologie plus fine que celle concernant le seul enjeu de la « démocratisation » de cette sélection. Mais elle butte également sur la difficulté à distinguer ce qui relève de la lettre du fonctionnement interne des partis des processus effectivement mis en œuvre. En effet, la mise en place de consultations larges pour cette sélection, mais l'absence de compétitivité lors de cette consultation, peut montrer parfois

une démocratisation de principe mais une « loi d'airain de l'oligarchie » de fait, comme cela avait été déjà montré dès la fin du XIX^e siècle pour le fonctionnement interne du Parti social-démocrate allemand par R. Michels (1915). De même, les processus sont souvent plus complexes et enchevêtrés qu'une simple distinction entre niveaux de décision, la tendance dans un nombre croissant de partis étant à la négociation et donc à la pression entre niveau national et niveau local pour la désignation de ces candidats.

Ce regain d'intérêt pour la sélection des candidats dans le contexte européen provient également de la multiplication des primaires, notamment pour désigner le chef de file pour le poste de Premier ministre ou les candidats à l'élection présidentielle. L'Italie dès les années 2000, puis la France dans la décennie suivante, représentent probablement les cas les plus emblématiques de ce nouvel engouement européen pour les primaires. Ces primaires sont d'abord une invention pour résoudre un problème de gestion de coalition électorale. C'est le cas notamment des grandes primaires du centre gauche italien (coalition de l'Olivier et de la Marguerite) qui permirent par exemple l'ascension politique de Romano Prodi. Dans le cadre de la réorganisation du système partisan après la grande crise des années 1990, les primaires ont permis à des partis de traditions organisationnelles et de tailles différentes de s'assembler et de légitimer un choix commun. Mais les primaires ont été également perçues rapidement comme un instrument particulièrement efficace de mobilisation électorale, rassemblant à plusieurs reprises d'un côté et l'autre des Alpes plusieurs millions d'électeurs pour ce type de consultation. En 2016 et 2017, les primaires organisées à gauche et à droite en France rassemblent ainsi plus de six millions d'électeurs à elles deux, soit près de 15 % du corps électoral français. Si elles sont nombreuses, ces primaires restent toutefois elles aussi diverses dans leurs modes d'organisation (Sandri, Seddone, Venturino, 2015). Elles sont plus ou moins ouvertes à ceux qui ne sont pas les membres traditionnels des partis. Les partis eux-mêmes contrôlent plus ou moins étroitement qui a le droit de se présenter et comment peuvent être organisées les campagnes pour ces primaires. Il ne faudrait pas oublier toutefois que, historiquement, les primaires ont été perçues comme la caractéristique première des partis américains. Ces primaires, notamment pour la présidentielle, ne sont véritablement introduites dans la vie électorale américaine qu'à partir du début du XX^e siècle. Cette histoire se reflète aussi pour partie dans la variété des modes d'organisation de ces primaires, celles-ci étant plus ou moins *ouvertes* ou *fermées* suivant qui a le droit d'y participer. Ces primaires ne sont véritablement généralisées et vues comme contraignantes

dans leurs résultats qu'à la fin des années 1960. Mais elles montrent dès le début également la même fonction de départager les rivalités internes au parti ou à la coalition et le rôle d'instance de mobilisation électorale.

7. – SYSTÈMES DE PARTIS : DÉFINITION

Si les partis dépendent et évoluent en fonction de leur environnement, le regard peut aussi porter sur les partis non pas comme unités autonomes mais sur les interactions entre partis. Les partis sont en effet constitutifs d'un *marché* politique, opposant des acteurs en quête d'un bien qui reste central pour l'ensemble d'entre eux, le soutien populaire (Offerlé, 2012). C'est dans cette perspective que la littérature a proposé de dégager un objet spécifique, les *systèmes partisans*.

Un système partisan, c'est plus que l'ensemble des partis présents dans un système. Sartori (2011 [1976]) est probablement celui qui a le plus contribué à penser cette différence entre une simple addition des acteurs en présence (l'*ensemble* des partis) et la prise en compte de leurs interactions qui forment à proprement parler un *système* partisan. Dans les termes mêmes de Sartori :

Le concept de système ne fait sens – dans un objectif de recherche scientifique – qu'aux conditions (i) que le système présente des propriétés qui n'apparaissent pas à l'observation de ses différentes composantes individuelles et (ii) que le système résulte de et consiste en les interactions structurées de ses différentes composantes, impliquant en cela que ces interactions dessinent les limites, ou au moins la fermeture, du système. Les partis font « système » donc seulement quand ils sont des parties (au pluriel) d'un système ; et un système de partis est précisément le système d'interactions résultant de la compétition entre partis (2011 [1976] : 43- 44).

Cette définition de Sartori insiste sur le caractère clos d'un système partisan. Cela permet également de trouver un moyen efficace d'identifier un parti politique. Dans cette perspective, est parti ce qui participe d'un système partisan et qui entre donc en concurrence effective avec les autres acteurs du système. Une implication de cette approche *systémique* est aussi de supposer que les systèmes partisans sont des structures relativement stables et durables, résilientes aux changements qui peuvent affecter l'une ou l'autre de ses unités. C'est bien en cela que changement des partis et changement des systèmes partisans sont des questions différentes.

L'intérêt important porté aux systèmes partisans a été lié au fait que les systèmes de partis sont devenus des clés de lecture des types de régime politique, au-delà de l'analyse des constitutions et des types de régimes (Lijphart, 1999). Dès la fin du XIX^e siècle, on trouve ainsi l'émergence des

premiers auteurs montrant que, malgré leurs différences institutionnelles, États-Unis d'Amérique et Royaume Uni ont des systèmes politiques comparables dans leur fonctionnement de par leur structuration opposant deux partis principaux (Lowell, 1896).

8. – TYPOLOGIES DES SYSTÈMES PARTISANS

Nous avons commencé ce chapitre en montrant comment les partis se sont construits avec la démocratie. Si les partis sont indissociables de la démocratie, la relation de dépendance fonctionne dans les deux directions. Sartori (2011 [1976]) avait ainsi particulièrement insisté sur le fait qu'un système à parti unique n'est un système ni partisan ni démocratique. C'est en fait la pluralité des parties du système qui fonde en effet la possibilité de délimiter la structure des interactions. Sans pluralisme, pas d'interaction. Sartori était ainsi un grand pourfendeur de l'idée de système non compétitif. Si des systèmes à parti prédominant peuvent exister, comme avec les cas historiques de la social-démocratie suédoise ou de la démocrate-chrétienne italienne, un système à parti unique était une contradiction logique pour Sartori.

Les typologies de systèmes partisans, comme celles de partis d'ailleurs, ont été produites avec un caractère pratiquement *industriel*, aboutissant à une quantité très importante de propositions (Wolinetz, 2006 ; Bardi, Mair, 2008). On peut facilement identifier au moins trois âges pour ces typologies.

Le premier âge de ces typologies de système partisan, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1970 au moins, se concentre principalement sur le nombre de partis comme caractéristique déterminante du fonctionnement de ces systèmes. La différenciation centrale s'est ainsi imposée comme étant celle opposant bipartisme (deux partis structurent le système) à multipartisme (plus de deux partis sont structurants). Cette dichotomie a été par la suite affinée en prenant notamment en compte la taille relative des partis. Dans cette perspective, Blondel (1968) propose par exemple d'établir deux distinctions. D'une part, entre bipartisme *parfait* – système dans lequel deux partis à peu près égaux se partagent 90 % des voix (États-Unis, Royaume Uni au moment où il écrit) – et bipartisme *imparfait* – système dit à « deux partis et demi » dans lequel un troisième parti, plus petit que les deux autres, parvient à troubler le jeu politique (Allemagne fédérale, Autriche également au moment où l'auteur écrit). D'autre part, entre multipartisme *intégral* – où aucun parti ne dispose d'une position hégémonique (Pays-Bas, Belgique) – et

multipartisme à *parti dominant* – où un parti atteint au moins 40 % des voix, comme l'illustre alors par exemple la Suède.

Ces analyses ont notamment conduit à discuter la façon de compter les partis. Longtemps en effet, seul un seuil de représentativité (en termes de proportion de voix ou de sièges obtenus par le parti) était considéré. Mais ces seuils sont évidemment arbitraires. Deux autres solutions ont été explorées. Il s'est agi d'abord de déterminer quels sont les partis *significatifs* pour le fonctionnement du système partisan non pas à partir d'un seuil arbitraire de représentativité mais par rapport à l'impact réel de ce parti sur la dynamique de la compétition partisane. Sartori (2011 [1976]) avance ainsi que les partis significatifs sont ceux qui peuvent modifier l'équilibre structurel du système soit par leur capacité à former des coalitions (« potentiel de coalition » pour Sartori) soit par leur capacité à influencer ou à perturber le positionnement politique des autres acteurs du système (« potentiel de chantage » pour Sartori). Si ces critères sont évidemment beaucoup plus heuristiques que de simples seuils de représentativité, ils posent néanmoins un problème de mise en œuvre empirique dans la détermination des potentiels de chacun des acteurs.

Une troisième voie pour compter les partis a été proposée. Il s'agit une nouvelle fois de partir des résultats électoraux mais sans plus imposer de seuil arbitraire : le *nombre effectif* de partis (Laakso, Taagepera, 1979). Ce nombre effectif se calcule comme l'inverse de la somme des carrés des proportions en voix ou en sièges des soutiens des partis d'un système, soit plus précisément suivant la formule suivante :

$$N = \frac{1}{\sum_1^n s_i^2}$$

où N est le nombre effectif de partis, n le nombre de partis du système partisan et s la proportion de sièges ou de voix obtenus par chacun des partis. Ce nombre effectif a une lecture intuitive (si deux partis se partagent à égalité l'ensemble des voix, le nombre effectif de partis est ainsi de 2 par exemple). Il permet en outre de résoudre la question des seuils puisque les partis obtenant seulement un faible pourcentage des voix ne contribuent que marginalement à faire augmenter le nombre effectif de partis.

Sartori (2011 [1976]), une nouvelle fois, a été celui portant la critique la plus forte contre ces typologies construites uniquement sur le nombre de partis présents dans la compétition. Au-delà de cet aspect de la fragmentation de la compétition partisane, il propose de prendre en compte la polarisation idéologique, comprise comme le degré de diversité des positionnements politiques présents dans le système. La question est notamment celle de la présence de partis placés aux extrêmes de

l'échiquier politique. Sartori s'intéresse ainsi notamment au cas des systèmes multipartisans, dont il distingue deux types suivant leur degré de polarisation politique : les systèmes pluralistes modérés et les systèmes pluralistes polarisés. Les systèmes pluralistes modérés sont constitués notamment des systèmes bipolarisés où la dynamique de la compétition est fondamentalement centripète. Les systèmes polarisés sont marqués par la présence de partis antisystème qui, même s'ils sont exclus des coalitions gouvernementales, tendent à imposer une compétition centrifuge par leur potentiel de chantage.

C'est à partir de cette contribution qu'on peut faire débiter un second âge des typologies des systèmes de partis, marqué par la multiplication des critères pris en compte. En plus de la polarisation, c'est probablement le rôle de la volatilité électorale qui a été le plus discuté. Par volatilité électorale, on entend généralement la variation de soutien aux différents partis d'une élection à l'autre. L'indice de Pedersen (1979) mesure ainsi le changement net de pourcentage de soutien à l'ensemble des partis, suivant la formule suivante :

$$V = \frac{\sum_{i=1}^n |p_{i,t} - p_{i,t-1}|}{2}$$

avec p_i le pourcentage de vote accordé à chacun des partis, t et $t-1$ représentant l'élection considérée et celle qui l'a précédée. Plus cet indice est élevé, plus un système partisan peut être considéré comme fluide, peu institutionnalisé, dans la mesure où les rapports de force entre partis évoluent extrêmement rapidement. Il faut évidemment considérer avec prudence cet indice puisque, par exemple, il considère comme extrêmement volatile un système où le balancier entre forces politiques, d'une élection à l'autre, est important. Si le système partisan est ainsi marqué par des cycles importants, son instabilité est à relativiser. La volatilité électorale dépend également avant tout du comportement des électeurs. Mais c'est bien une dimension des systèmes partisans d'abord parce qu'elle reflète la capacité d'encadrement et de structuration des partis. La volatilité électorale a été ainsi mise en avant comme indicateur de désalignement électoral (Dalton, 1984 ; Dalton, Wattenberg, 2002 ; Dassonneville, Hooghe, 2011). Mais il ne faut pas oublier ensuite que la volatilité électorale dépend ensuite de la stabilité des partis eux-mêmes. De nombreuses études ont ainsi montré que les créations de nouveaux partis, les scissions de plus anciens ou leur simple disparition pouvaient expliquer une part importante de la volatilité électorale dans certains pays, montrant bien ainsi un faible degré d'institutionnalisation des organisations qui le forment (par exemple Sikk, 2005 ; Powell, Tucker, 2014).

La période contemporaine a ouvert un troisième âge des typologies de système partisan. Ces typologies ont en commun de proposer une refondation théorique de ces typologies et par une volonté de prendre en compte plus directement la structure d'interactions entre partis eux-mêmes. Ce renouveau des typologies arrive dans un contexte alors marqué par une convergence des systèmes de partis en Europe, marqués par une bipolarisation de la compétition entre partis de gouvernement, par une fragmentation avec une multiplication de partis de niche et l'affirmation du succès de formations de droite – et dans une moindre mesure de gauche – radicale et populiste (Bale, 2003).

Mair (1996) a ainsi proposé une première alternative construite sur les formes de constitution des coalitions gouvernementales. Il prend en compte trois critères : l'existence d'alternance au gouvernement (qu'elle soit complète, partielle ou qu'il n'y en ait pas) ; l'innovation ou la familiarité dans la structuration des coalitions gouvernementales ; l'existence de partis systématiquement exclus des coalitions, qu'il s'agisse d'un refus de leur part ou d'une stratégie de *cordon sanitaire* de la part des autres acteurs du système. La combinaison de ces critères permet notamment de distinguer deux grandes familles de systèmes, ceux où la compétition est *fermée* et ceux à structure *ouverte*. Le Royaume-Uni et le Japon jusqu'aux années 1990 ou encore la Suisse ont représenté le type fermé de compétition ; les Pays-Bas ou le Danemark illustrent au contraire des structures beaucoup plus ouvertes.

Bartolini (1999, 2000) a également ouvert une autre piste de classification. Il propose de distinguer des dimensions théoriques de ces structures d'interactions, notamment à partir des notions de décidabilité (peut-on aisément comprendre le système ou celui-ci est-il marqué par sa complexité ?), de disponibilité (le changement de comportement de certains acteurs entraîne-t-il une adaptation des autres acteurs ?) et de vulnérabilité (l'issue de la compétition électorale est-elle systématiquement en faveur du sortant ?) (Sauger, 2007). La question reste évidemment dans ce cadre celle de l'opérationnalisation de ces dimensions, et, accessoirement, si ces dimensions ne comportent pas elles-mêmes plusieurs sous-dimensions indépendantes tant elles sont définies largement.

9. – STRUCTURATION ET CHANGEMENT DES SYSTÈMES PARTISANS

Pourquoi tel type de système partisan est-il présent dans tel pays et pas tel autre ? C'est une question évidemment centrale à laquelle ont été traditionnellement apportées deux réponses différentes : d'un côté, certains font du système partisan la résultante des institutions d'un pays

quand, de l'autre côté, d'autres disent que ce sont les clivages sociaux qui les structurent.

Duverger (1951) est sans aucun doute la référence incontournable dans la compréhension de l'impact des institutions, et plus spécifiquement du mode de scrutin, sur la structuration de la compétition électorale. Il propose notamment trois lois liant, pour les deux plus importantes, scrutin majoritaire à un tour et bipartisme d'un côté, mode de scrutin proportionnel et multipartisme de l'autre (Martin, 2006). Ces lois ont donné naissance à une ample littérature (Gallagher, Mitchell, 2005) qui conclut à l'existence d'un lien fort entre *magnitude* des circonscriptions (c'est-à-dire le nombre d'élus par circonscription) et nombre de partis. Cet effet est expliqué par les effets mécaniques des modes de scrutins, dans leur travail de transformation des voix en sièges. Mais il découle surtout d'un effet qualifié de psychologique, d'anticipation par les acteurs de la compétition des effets mécaniques des modes de scrutin. Si les électeurs peuvent ainsi adopter un vote stratégique, les leaders vont s'adapter à cette contrainte en régulant le nombre des candidatures et donc de partis.

Face à ces analyses, d'autres ont insisté au contraire sur le rôle des clivages socio-économiques dans la formation des systèmes partisans. Lipset et Rokkan (2008 [1967]), par leur théorie des clivages déjà présentée précédemment, ont eu un rôle prépondérant en Europe dans la formulation de cette thèse. Aux États-Unis, c'est plutôt la notion d'alignement électoral qui a été utilisée (Key, 1959). Il s'agit dans tous les cas de montrer comment les systèmes partisans ont été structurés principalement par le clivage de classe et le clivage religieux, ce dernier l'emportant généralement dans les pays de tradition catholique.

Évidemment, ces deux explications sont moins antithétiques qu'elles pourraient apparaître. Les modes de scrutin notamment ont été vus comme des institutions contraignant l'expression politique des clivages sociaux mais aussi comme les instruments de leur institutionnalisation. Les modes de scrutin sont en effet aussi le reflet d'un état de la compétition partisane telle qu'elle s'était développée après l'ouverture au suffrage universel au tournant du XX^e siècle en Europe. Le passage au scrutin proportionnel dans un grand nombre de pays a été ainsi analysé comme la réaction à la montée du socialisme en Europe (Boix, 1999).

L'ensemble des analyses a également convergé pour expliquer la stabilité des systèmes de partis. Lipset et Rokkan observaient ainsi que les systèmes partisans des années 1960 ressemblaient beaucoup à ceux des années 1920 en Europe, ce « gel des clivages » se prolongeant encore bien après l'analyse de ces auteurs (Bartolini, Mair, 1990). Cette stabilité

était expliquée tant par le travail politique des clivages sociaux, les partis contribuant à renouveler ces identités et ces organisations collectives au cours du temps, que par la stabilité des dispositifs institutionnels, les modes de scrutin évoluant peu après les années 1920, sauf probablement en Europe du Sud.

Cette idée de stabilité des systèmes partisans a été néanmoins battue en brèche depuis les années 1970. On assiste en effet depuis cette période à l'apparition de nombreux nouveaux partis, avec notamment l'essor des partis écologistes et des partis de droite radicale à partir de cette époque, et plus généralement à une baisse de la capacité structurante des partis, baisse encore accentuée par l'abandon progressif d'une rhétorique de classe spécifique au profit d'un discours *attrape-tout* par les partis. On aurait insisté ainsi à plusieurs réalignements électoraux (Martin, 2000), l'un basé sur l'essor des valeurs post-matérialistes (Inglehart, 1977) et l'autre sur les conséquences de la globalisation (Kriesi *et al.*, 2008) quand l'intégration européenne n'a à ce jour jamais joué un tel rôle (van der Eijk, Franklin, 2004). Parallèlement, une dynamique de désalignement serait également en cours, signe d'une fluidité croissante des systèmes partisans (Dalton, 1984).

CONCLUSION

Les partis ont beaucoup changé depuis leurs formes prototypiques des premiers âges des régimes parlementaires. C'est sans doute cette plasticité qui a rendu le travail de définition de l'objet si difficile et si fluctuant. C'est aussi cette capacité à se métamorphoser qui a sûrement conduit à répéter le constat de leur déclin (Lawson, Merkl, 2014) tout en reconnaissant en fait leur résilience aux changements de leur environnement. Les partis sont maintenant (ou plus exactement à nouveau) souples, personnalisés voire même présidentialisés. Mais même une candidature présentée comme aussi en marge que celle d'E. Macron sera passée par la constitution d'un parti. Le travail militant reste l'un des prérequis du travail politique (Scarrow, 2014 ; van Haute, Gauja, 2015) et l'organisation de groupes relativement disciplinés un préalable au travail parlementaire. C'est pour cela que, malgré leur impopularité dans les opinions publiques, les partis ont de bonnes chances de persister encore longtemps. Et même quand des partis disparaissent, ils sont rapidement remplacés et les structures de la compétition partisane sont au final rarement bouleversées, même si des *révolutions* peuvent arriver, celles-ci étant alors souvent qualifiées de changement de régime comme cela a été le cas en Italie au début des années 1990.

La littérature sur les partis elle-même a longtemps adopté une perspective relativement descriptive, s'attardant sur des questions de définitions et typologies. Cette tendance s'est essouffée dans les dernières années. Les propositions de grandes avancées théoriques ont été plus rares. Récemment, de nouvelles perspectives plus analytiques ont vu le jour, s'intéressant tant aux causes de la diversité ou du changement partisan (Bolleyer, 2013 ; van Biezen, Rashkova, 2014) qu'à ses conséquences (Cross, Katz, 2011 ; Cross, Pilet, 2015 ; Scarrow, Webb, Poguntke, 2017). Sans doute est-ce pour partie dû à l'effort de systématisation du recueil des grandes bases de données comparatives sur les partis, qu'il s'agisse des lois les régissant, de leur organisation ou encore de leurs programmes et positionnements politiques⁽⁷⁾. Il faut ajouter par ailleurs que les partis sont un objet d'étude de moins en moins isolé. Et que l'on s'intéresse aux élections, aux études parlementaires ou aux politiques publiques, systèmes partisans et organisations des partis sont de plus en plus régulièrement pris en compte pour expliquer d'autres phénomènes.

Enfin, il ne faudrait pas considérer non plus qu'il n'existe plus de mystère dans le fonctionnement des partis et de leurs interactions. L'impact de la digitalisation n'est encore qu'imparfaitement saisi et ce d'autant plus que les transformations sont à ce niveau particulièrement rapides. De même, le rôle des individualités, des organisations intermédiaires comme les factions ou comme les coalitions durables de partis restent encore à ce jour peu étudiés. Or ces types de coopérations apparaissent d'autant plus importants aujourd'hui que les partis sont moins institutionnalisés. Il faudrait encore mieux comprendre l'articulation entre dynamique des organisations et dynamique des systèmes pour comprendre leurs interactions mutuelles. Comment les pressions de compétition et de coopération entre organisations font évoluer les modèles d'organisation partisane. Comment les changements des partis peuvent, dans certains cas, déterminer des transformations des systèmes partisans. Quelques questions qui laissent présager encore de longues années d'étude des partis.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALDRICH, J., 1995, *Why Parties ? The Origins and Transformations of Political Parties in America*, Chicago, University of Chicago Press.
- ANDEWEG, R. B., THOMASSEN, J., 2011, "Pathways to party unity : Sanctions, loyalty, homogeneity and division of labour in the Dutch parliament", *Party Politics*, 17 (5), pp. 655-672.

(7) Voir une liste (non exhaustive) sur <http://standinggroups.ecpr.eu/politicalparties/major-projects-and-databases/>.

- AUCANTE, Y., DEZE, A. (éd.), 2008, *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de Science Po.
- BÄCK, H., 2008, "Intra-Party Politics and Coalition Formation Evidence from Swedish Local Government", *Party Politics*, 14 (1), pp. 71-89.
- BALE, T., 2003, "Cinderella and her ugly sisters : the mainstream and extreme right in Europe's bipolarising party systems", *West European Politics*, 26 (3), pp. 67-90.
- BARDI, L., MAIR, P., 2008, "The parameters of party systems", *Party Politics*, 14 (2), pp. 147-166.
- BARNEA, S., RAHAT, G., 2011, "'Out with the old, in with the 'new' : What constitutes a new party ?", *Party Politics*, 17 (3), pp. 303-320.
- BARTOLINI, S., 1999, "Collusion, Competition and Democracy Part I", *Journal of Theoretical Politics*, 11 (4), pp. 435-470.
- BARTOLINI, S., 2000, "Collusion, Competition and Democracy Part II", *Journal of Theoretical Politics*, 12 (1), pp. 33-65.
- BARTOLINI, S., MAIR, P., 1990, *Identity, Competition, and Electoral Availability : The Stability of European Electorates, 1885-1985*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BETTCHER, K. E., 2005, "Factions of interest in Japan and Italy : the organizational and motivational dimensions of factionalism", *Party Politics*, 11 (3), pp. 339-358.
- BEYME, K. VON, 1985, *Political Parties in Western Democracies*, New York, St. Martin's Press.
- BIEZEN, I. VAN, RASHKOVA, E. R., 2014, "Deterring new party entry ? The impact of state regulation on the permeability of party systems", *Party Politics*, 20 (6), pp. 890-903.
- BLONDEL, J., 1968, "Party systems and patterns of government in Western democracies", *Canadian Journal of Political Science*, 1 (2), pp. 180-203.
- BOIX, C., 1999, "Setting the rules of the game : the choice of electoral systems in advanced democracies", *American Political Science Review*, 93 (3), pp. 609-624.
- BOLLEYER, N., 2013, *New Parties in Old Systems*, Oxford, Oxford University Press.
- BOUCEK, F., 2009, "Rethinking factionalism : typologies, intra-party dynamics and three faces of factionalism", *Party Politics*, 15 (4), pp. 455-485.
- BURKE, E., 1889, "Thoughts on the Cause of the Present Discontent", in BURKE, E., *The Works of the Right Honorable Edmund Burke*, vol. 1, 9th ed., Boston, Little Brown and Co, pp. 433-551.
- CAMPBELL, A., CONVERSE, P. E., MILLER, W. E., STOKES, D. E., 1960, *The American Voter*, Chicago, University of Chicago Press.

- CAREY, J. M., 2009, *Legislative Voting and Accountability*, New York, Cambridge University Press.
- CARTY, R. K., 2004, "Parties as Franchise Systems", *Party Politics*, 10 (1), pp. 5-24.
- CLOSE, C., 2017, "Rethinking the concept of party cohesion : a literature review and a conceptual framework", paper presented at the 75th Annual Conference of the *Midwest Political Science Association*, Chicago, 6-9 April.
- CLOSE, C., NÚÑEZ, L., 2017, "Preferences and agreement in legislative parties : testing the causal chain", *The Journal of Legislative Studies*, 23 (1), pp. 31-43.
- CROSS, W., KATZ, R. S. (eds), 2011, *The Challenges of Intra-Party Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- CROSS, W., PILET, J.-B. (eds), 2015, *The Politics of Party Leadership*, Oxford, Oxford University Press.
- DALTON, R. J., 1984, "Cognitive mobilization and partisan dealignment in advanced industrial democracies", *The Journal of Politics*, 46 (1), pp. 264-284.
- DALTON, R. J., WATTENBERG, M. P., 2002, *Parties without partisans : Political Change in Advanced Industrial Democracies*, Oxford, Oxford University Press.
- DASSONNEVILLE, R., HOOGHE, M., 2011, "Mapping electoral volatility in Europe", in *1st European Conference on Comparative Electoral Research*, Sofia (Bulgaria).
- DESCHOUWER, K., 1992, *Organiseren of bewegen ? De organisatiestructuren van de Belgische partijen na 1960*, Brussels, VUB Press.
- DISALVO, D., 2012, *Engines of Change : Party Factions in American Politics, 1868-2010*, New York, Oxford University Press.
- DUVERGER, M., 1951, *Les partis politiques*, Paris, Colin.
- ELDERSVELD, S. J., 1964, *Political Parties : A Behavioral Analysis*, Chicago, Rand McNally.
- FARRELL, D. M., MAIR, P., Ó MUINEACHÁIN, S., WALL, M., 2015, "Courting but Not Always Serving : Perverted Burkeanism and the Puzzle of Irish Parliamentary Cohesion", in JOHNSTON, R., SHARMAN, C. (eds), *Parties and Party Systems. Structure and Context*, Vancouver, University of British Columbia Press, pp. 92-107.
- FAUCHER, F., BOY, D., 2018, "Fifty Shades of Green ? Political differences between elites, members and supporters of *Europe Écologie Les Verts*", *Environmental Politics*, 27 (1), pp. 161-185.
- GALLAGHER, M., MITCHELL, P. (eds), 2005, *The Politics of Electoral Systems*, Oxford, Oxford University Press.

- GAUJA, A., 2016, *Party Reform. The Causes, Challenges, and Consequences of Organizational Change*, Oxford, Oxford University Press.
- GAUJA, A., JACKSON, S., 2016, "Australian Greens party members and supporters : their profiles and activities", *Environmental Politics*, 25 (2), pp. 359-379.
- GIANNETTI, D., BENOIT, K. (eds), 2009, *Intra-Party Politics and Coalition Governments*, Londres/New York, Routledge.
- HANLEY, D., 1999, "Compromise, party management and fair shares : the case of the French UDF", *Party Politics*, 5 (2), pp. 171-189.
- HAZAN, R. Y., 2003, "Does Cohesion Equal Discipline ? Towards a Conceptual Delineation", *The Journal of Legislative Studies*, 9 (4), pp. 1-11.
- HIX, S., NOURY, A., 2016, "Government-opposition or left-right ? The institutional determinants of voting in legislatures", *Political Science Research and Methods*, 4 (2), pp. 249-273.
- HOPKIN, J., PAOLUCCI, C., 1999, "The business firm model of party organization : Cases from Spain and Italy", *European Journal of Political Research*, 35 (3), pp. 307-339.
- HUG, S., WEGMANN, S., WÜEST, R., 2015, "Parliamentary voting procedures in comparison", *West European Politics*, 38 (5), pp. 940-968.
- IGNAZI, P., 2018, "The four knights of intra-party democracy", *Party Politics*, Online First.
- INGLEHART, R., 1977, *The Silent Revolution*, Princeton, Princeton University Press.
- KALYVAS, S., 1996, *The Rise of Christian Democracy in Europe*, Ithaca, Cornell University Press.
- KAM, C. J., 2009, "The cost of dissent to the party", in KAM, C. J., *Party Discipline and Parliamentary Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 130-149.
- KATZ, R. S., MAIR, P., 1995, "Changing models of party organization and party democracy : The emergence of the cartel party", *Party Politics*, 1 (1), pp. 5-28.
- KEY, V. O. JR, 1959, "Secular realignment and the party system", *The Journal of Politics*, 21 (2), pp. 198-210.
- KEY, V. O. JR, 1964, *Politics, Parties, and Pressure Groups*, New York, Crowell.
- KIRCHHEIMER, O., 1966, "The Transformation of Western European Party Systems", in LAPALOMBARA, J., WEINER, M. (eds), *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, pp. 177-200.
- KITSCHOLT, H., 1989, "The Internal Politics of Parties : The Law of Curvilinear Disparity Revisited", *Political Studies*, 37 (3), pp. 400-421.

- KÖLLN, A.-K., 2015, "The effects of membership decline on party organisations in Europe", *European Journal of Political Research*, 54 (4), pp. 707-725.
- KRIESI, H., GRANDE, E., LACHAT, R., DOLEZAL, M., BORNSCHIER, S., FREY, T., 2008, *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- KROUWEL, A., 2006, "Party Models", in W. CROTTY, R. S. KATZ (eds), *Handbook of Party Politics*, Londres, Sage, pp. 249-269.
- LAAKSO, M., TAAGEPERA, R., 1979, "Effective number of parties : a measure with application to West Europe", *Comparative Political Studies*, 12 (1), pp. 3-27.
- LAPALOMBARA, J., WEINER, M., 1966, *Political Parties and Political Development*, Princeton, Princeton University Press.
- LAVAU, G., 1969, « Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions », *Revue canadienne de science politique*, 2 (1), pp. 18-44.
- LAWSON, K., 1980, *Political Parties and Linkage : A Comparative Perspective*, New Haven, Yale University Press.
- LAWSON, K., MERKL, P. H. (eds), 2014, *When Parties Fail : Emerging Alternative Organizations*, Princeton, Princeton University Press.
- LEFEBVRE, R., SAWICKI, F., 2006, *La société des socialistes*, Paris, Éditions du Croquant.
- LIJPHART, A., 1999, *Patterns of Democracy*, New Haven, Yale University Press.
- LIPSET, S. M. et ROKKAN, S., 2008 [1967], *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- LOVENDUSKI, J., NORRIS, P., 1993, *Gender and party politics*, Londres, Sage.
- LOWELL, A. L., 1896, *Governments and Parties in Continental Europe*, Cambridge, Harvard University Press.
- MAIR, P., 1990, "The Electoral Payoffs of Fission and Fusion", *British Journal of Political Science*, 20 (1), pp. 131-142.
- MAIR, P., 1996, "Party systems and structures of competition", in LEDUC, L., NIEMI, G., NORRIS, P. (eds), *Comparing Democracies*, Londres, Sage, pp. 49-82.
- MAY, J., 1973, "Opinion Structure of Political Parties : The Special Law of curvilinear Disparity", *Political Studies*, 21 (2), pp. 135-151.
- MARTIN, P., 2000, *Comprendre les évolutions électorales : la théorie des réalignements revisitée*, Paris, Presses de Sciences Po.
- MARTIN, P., 2006, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, Paris, Montchrestien.

- MERESHON, C., 2014, "Legislative Party Switching", in MARTIN, S., SAALFELD, T., STRØM, K. (eds), *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, Oxford, Oxford University Press, pp. 418-435.
- MICHELS, R., 1915, *Political parties : A sociological study of the oligarchical tendencies of modern democracy*, New York, Hearst's International Library Company.
- MICHELS, R., 2009 [1914], *Les partis politiques : essais sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- MÜLLER, W., STRØM, K. (eds), 1990, *Policy, Office, or Votes ? How Political Parties in Western Europe Make Hard Decisions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- NEUMANN, S. (ed.), 1956, *Modern Political Parties. Approaches to Comparative Politics*, Chicago, Chicago University Press.
- NORRIS, P., 1995, "May's Law of Curvilinear Disparity Revisited : Leaders, Officers, Members and Voters in British Political Parties", *Party Politics*, 1(1), pp. 29-47.
- NORRIS, P., LOVENDUSKI, J., 1995, *Political recruitment : Gender, race and class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press.
- OFFERLÉ, M., 2012, *Les partis politiques*, Paris, Presses Universitaires de France.
- OSTROGORSKI, M., 1979 [1903], *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Seuil.
- OSTROGORSKI, M., 1964, *Democracy and the Organization of Political Parties*, vol. 2, *The United States*, Chicago, Quadrangle Books.
- ÖZBUDUN, E., 1970, *Party cohesion in Western Democracies : A causal analysis*, Londres, Sage.
- PANEBIANCO, A., 1988 [1982], *Political Parties : Organization and Power*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PEDERSEN, M. N., 1979, "The dynamics of European party systems : Changing patterns of electoral volatility", *European Journal of Political Research*, 7 (1), pp. 1-26.
- PEDERSEN, M. N., 1982, "Towards a new typology of party lifespan and minor parties", *Scandinavian Political Studies*, 5 (1), pp. 1-16.
- PEDERSEN, H. H., 2010, "How intra-party power relations affect the coalition behaviour of political parties", *Party Politics*, 16 (6), pp. 737-754.
- POOLE, K. T., 2005, *Spatial models of parliamentary voting*, Cambridge, Cambridge University Press.
- POOLE, K. T., ROSENTHAL, H., 1997, *Congress : A political-economic history of roll call voting*, Oxford, New York, Oxford University Press.

- POWELL, E. N., TUCKER, J. A., 2014, "Revisiting electoral volatility in post-communist countries : New data, new results and new approaches", *British Journal of Political Science*, 44 (1), pp. 123-147.
- PUTNAM, R. D., 1976, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- RAHAT, G., HAZAN, R. Y., 2001, "Candidate selection methods : an analytical framework", *Party Politics*, 7 (3), pp. 297-322.
- REITER, H. L., 1989, "Party Decline in the West : A Skeptic's View", *Journal of Theoretical Politics*, 1 (3), pp. 325-348.
- SAALFELD, T., 2009, "Intra-party conflict and cabinet survival in 17 West European democracies, 1945-1999", in D. GIANNETTI, K. BENOIT (eds), *Intra-Party Politics and Coalition Governments*, Londres/New York, Routledge, pp. 169-186.
- SANDRI, G., SEDDONE, A., VENTURINO, F. (dir.), 2015, *Party primaries in comparative perspective*, Londres, Ashgate.
- SARTORI, G., 2005, "Party Types, Organisation and Functions", *West European Politics*, 28 (1), pp. 5-32.
- SARTORI, G., 2011 [1976], *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- SAUGER, N., 2003, *Les scissions de l'UDF (1994-1999) : unité et dissociation des partis, mécanismes de transformation de l'offre partisane*, Thèse de doctorat en science politiques, G. GRÜNBERG (dir.), Paris, Institut d'études politiques.
- SAUGER, N., 2007, « Les systèmes partisans en Europe : équilibre, changement et instabilité », *Revue internationale de politique comparée*, 14 (2), pp. 229-242.
- SAUGER, N., 2009, "Party Discipline and Coalition Management in the French Parliament", *West European Politics*, 32 (2), pp. 310-326.
- SAWICKI, F., 2017, *Les réseaux du Parti socialiste : sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.
- SCARROW, S., 2002, *Perspectives on Political Parties : Classic Readings*, New York, Palgrave MacMillan.
- SCARROW, S., 2006, "The Nineteenth-Century Origins of Modern Political Parties : The Unwanted Emergence of Party-Based Politics", in CROTTY, W., KATZ, R. S. (eds), *Handbook of Party Politics*, Londres, Sage, pp. 16-24.
- SCARROW, S., 2014, *Beyond Party Members*, Oxford, Oxford University Press.
- SCARROW, S., WEBB, P., POGUNTKE, Th. (eds), 2017, *Organizing Political Parties. Representation, Participation, and Power*, Oxford, Oxford University Press.

- SCHATTSCHEIDER, E. E., 1942, *Party Government*, New Brunswick, Transaction Publishers.
- SEILER, D.-L., 1993, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin.
- SIKK, A., 2005, "How unstable? Volatility and the genuinely new parties in Eastern Europe", *European Journal of Political Research*, 44 (3), pp. 391-412.
- TAVITS, M., 2009, "The Making of Mavericks. Local Loyalties and Party Defection", *Comparative Political Studies*, 42 (6), pp. 793-815.
- VAN DER EIJK, C., FRANKLIN, M. N., 2004, "Potential for contestation on European matters at national elections in Europe", in MARKS, G., STEENBERGEN, M. R. (eds), *European integration and political conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 32-50.
- VAN HAUTE, E., 2011, *Adhérer à un parti. Aux sources de la participation politique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- VAN HAUTE, E., GAUJA, A. (eds), 2015, *Party Members and Activists*, Londres, Routledge.
- VAN HAUTE, E., SAUGER, N., 2017, « Partis politiques et systèmes partisans », in ROUX, C., E. SAVARESE (dir), *Manuels. Science Politique*, Bruxelles, Bruylant, pp. 47-62.
- WEBER, M., 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- WOLINETZ, S. B., 2006, "Party systems and party system types", in CROTTY, W., KATZ, R. S. (eds), *Handbook of Party Politics*, Londres, Sage, pp. 51-62.
- WRIGHT, W. E., 1971, *A Comparative Study of Party Organizations*, Columbus, Charles E. Merrill.
- ZARISKI, R., 1960, "Party factions and comparative politics : some preliminary observations", *Midwest Journal of Political Science*, 4 (1), pp. 27-51.